

Randonnée balisée N°2.

Une randonnée au cœur du pays de Colette. À travers les bois et les étangs décrits maintes fois dans ses ouvrages.

Saint-Sauveur-en-Puisaye est classé dans les villages "Cités de caractères de Bourgogne - Franche-Comté".

 Durée	3h 35	 Difficulté	Moyenne
 Distance	11,72 km	 Retour point de départ	Oui
 Dénivelé positif	88 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	80 m	 Commune	Saint-Sauveur-en-Puisaye (89520)
 Point haut	297 m	 Région	Puisaye
 Point bas	228 m		



Trace n° 87711

Description

Départ depuis [Saint-Sauveur-en-Puisaye](#), sur la place du Château (parking de la Place Blanche).

(D/A) Se diriger vers la Rue de la Roche à prendre sur la droite, puis bifurquer à gauche et descendre la Rue Colette.

(1) S'engager dans la première à droite (Rue des Gros Bonnets). Passer tout droit devant la Poste (Rue du Bourg Gelé) et, arrivé à l'intersection avec la Rue de la Gerbaude, suivre cette rue (laisser le monument aux Morts sur la gauche).

(2) Passer le carrefour principal en prenant la route en direction de [Toucy](#) en conservant le trottoir de droite. Dans la montée, laisser la Rue des Chats. Une centaine de mètres plus loin, **traverser** la voie routière avec **prudence**. Devant l'ancienne barrière ferroviaire, passer la chicane et descendre en direction des barrières de clôture du stade. Contourner la totalité du stade en l'ayant à main droite. Prolonger en passant sous le terrain de pétanque. À la haie, virer à gauche et descendre aussitôt un sentier à l'intérieur du bosquet. Rejoindre le chemin transversal et tourner à gauche pour aboutir sur une petite route.

(3) Se diriger à droite et conserver cette voie en restant attentif aux véhicules allant ou venant du camping.

(4) Laisser le camping des Joumiers et la ferme suivante sur la droite. Tourner dans le premier chemin de gauche. Laisser filer les quelques départs latéraux. Ce chemin aboutit sur la route D7.

(5) Sans traverser cette voie, virer à droite, puis à hauteur de la direction de Ronchères, **traverser avec prudence** et s'engager sur cette route. Au prochain croisement, prendre à droite, parcourir 200m et emprunter le chemin sur la gauche, oublier en chemin le départ forestier partant à gauche. Ce sentier se termine sur une petite route qui dessert quelques maisons et se termine devant un bois.

(6) Au parking de retournement, prendre à droite le chemin de terre qui pénètre en sous-bois et longe par endroits la clôture de la propriété. Au premier croisement, tourner à droite.

(7) Quitter ce chemin pour virer à gauche sur un sentier qui s'achève sur la route D7 (attention, ce chemin est parfois boueux dans sa dernière portion). **Traverser avec prudence** cette route pour prendre la voie goudronnée en face, passer sur la digue de l'Étang des Barres (appelé aussi Étang des Gouttes).

(8) Dans la grande courbe que dessine cette petite route, prendre le chemin qui part sur la droite (à la barrière en vue, le chemin vire sur la droite). Celui-ci aboutit sur la route D955.

(9) **Traverser avec prudence** cette route pour continuer sur le chemin en face. Arrivé dans les faubourgs de Saint-Sauveur, à la sortie de ce chemin, tourner à droite et descendre. Prendre la route direction [Quanne](#) (à gauche)

Points de passages

 **D/A Place de la Maison de santé - Musée Colette**

| N 47.616602° / E 3.198809° - alt. 268 m - km 0

 **1 - Maison natale de Colette**

| N 47.61674° / E 3.197718° - alt. 263 m - km 0.12

 **2 Lavoir à impluvium - Lavoir de la Gerbaude**

| N 47.6199° / E 3.193247° - alt. 250 m - km 0.61

 **3 Débouché sur la route**

| N 47.626813° / E 3.189448° - alt. 250 m - km 1.64

 **4 - Camping des Joumiers (Saint-Sauveur-en-Puisaye)**

| N 47.63083° / E 3.192398° - alt. 243 m - km 2.15

 **5 Débouché sur la D7**

| N 47.634174° / E 3.179074° - alt. 243 m - km 3.37

 **6 Le chemin part sur la droite en sous bois**

| N 47.647487° / E 3.171064° - alt. 264 m - km 5.38

 **7 Quitter le chemin principal pour prendre à gauche**

| N 47.652397° / E 3.177008° - alt. 273 m - km 6.28

 **8 Quitter la route pour prendre à droite**

| N 47.640997° / E 3.203241° - alt. 232 m - km 8.81

 **9 Traversée de route principale**

| N 47.629167° / E 3.202726° - alt. 268 m - km 10.19

 **10 Prendre l'entrée avant le grand portail**

| N 47.619279° / E 3.201132° - alt. 289 m - km 11.37

 **D/A Place de la Maison de santé - Tour sarrasine (Saint-Sauveur-en-Puisaye)**

| N 47.616607° / E 3.198821° - alt. 268 m - km 11.72

sur 50m.

(10) Entrer dans l'allée du parc bordée de part et d'autre de tilleuls. Passer au pied de la tour sarrasine, du [musée Colette](#) pour rejoindre le parking (D/A).

Informations pratiques

En période humide, partir bien chaussé. En période estivale, cette randonnée est très agréable, beaucoup de parties en sous bois.

Ce parcours balisé suivant la charte de balisage de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre porte le N°2 inscrit sur plaquettes fond Jaune. Il a été réalisé par l'association À chacun son chemin en Puisaye-Forterre en octobre 2019 et mis à jour avec une modification du parcours en octobre 2023.

Le fait que le balisage soit mentionné impose toutefois de partir au minimum avec ce descriptif et la carte IGN l'accompagnant et/ou l'application visorando.

En cas de soucis, merci de [remplir ce questionnaire](#) (1 à 2 minutes seulement).

Attention lors des traversées de routes.

Merci de respecter les propriétés privées (même si elles ne sont pas closes) situées en bordure du parcours.

A proximité

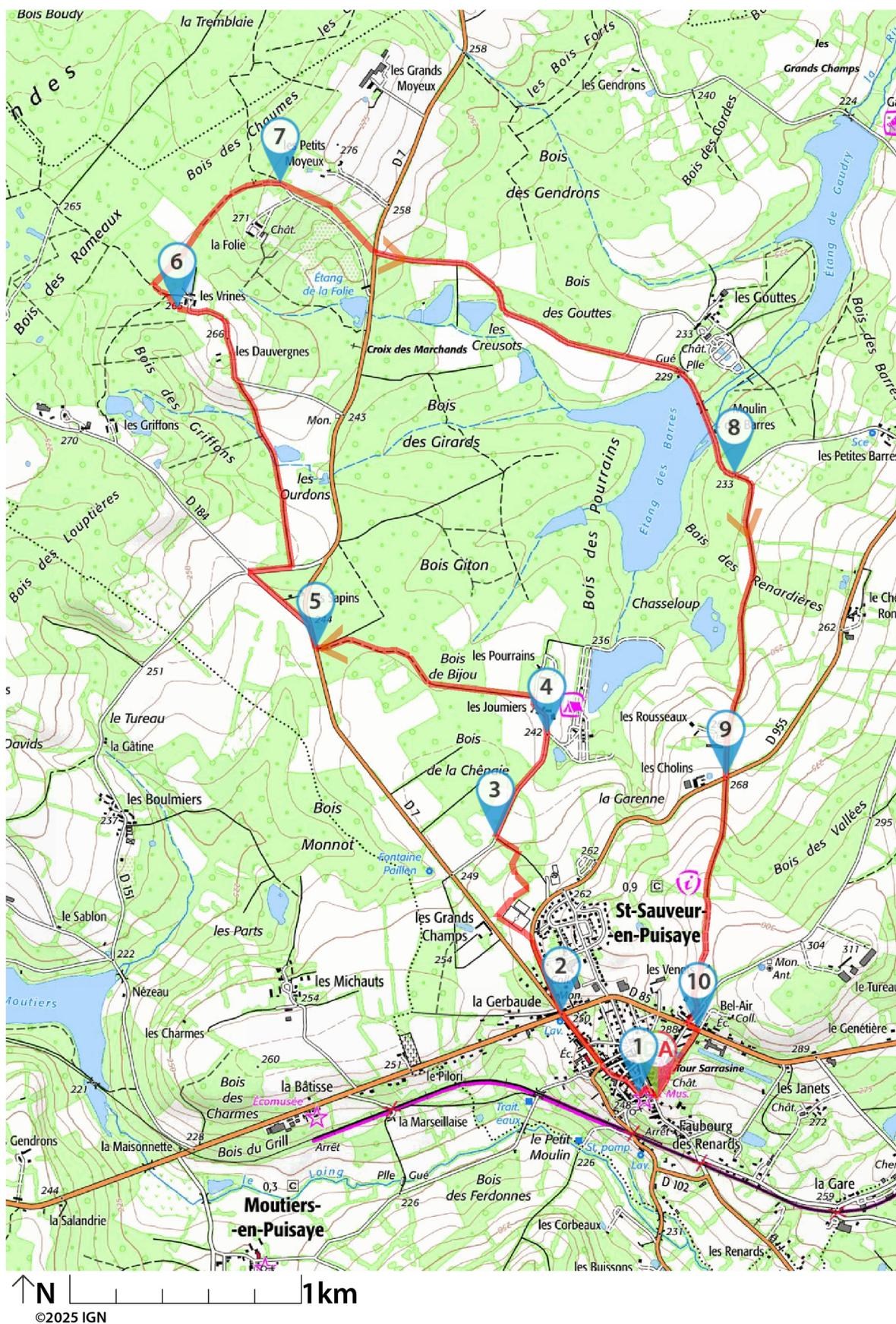
À visiter le village de Saint-Sauveur, la tour sarrasine, le musée Colette.

(1) La maison de Colette se trouve dans la Rue Colette, elle ne se visite que sur rendez-vous.

(2) Visite possible sur le parcours du lavoir à impluvium.

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-sentier-de-la-folie-2/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.